MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

Direction Générale des Douanes

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CIRCULAIRE N° 1762 /MPMBPE/DGD/DU 02 MAR 2016

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Cautionnement des bons provisoires

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, pour sécuriser la procédure de dédouanement des marchandises et sauvegarder les intérêts du Trésor public, l'édition des bons provisoires ne sera désormais autorisée aux commissionnaires en douane agréés que sous la garantie d'une soumission cautionnée générale.

A cet égard, Tout commissionnaire en douane agréé, désireux de lever des bons provisoires, doit adresser une demande à Monsieur le Directeur Général des Douanes.

Cette demande doit être accompagnée :

- d'un acte de caution annuelle d'un montant minimum de cent millions francs (100.000.000 fcfa) délivré par un établissement bancaire ;
- d'une attestation de régularité douanière.

La demande doit, en outre, faire mention expresse de son engagement à assumer les obligations et sanctions liées à la régularisation du bon provisoire.

Cette soumission cautionnée est à renouveler chaque année avant le 31 janvier, après l'obtention de la mainlevée délivrée par le Directeur Général des Douanes.

Toutefois, les commissionnaires en douane agréés qui disposent d'un crédit d'enlèvement d'un montant minimum de deux cent millions francs (200.000.000 fcfa), peuvent s'en prévaloir pour la garantie susvisée.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet pour compter de sa date de signature.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

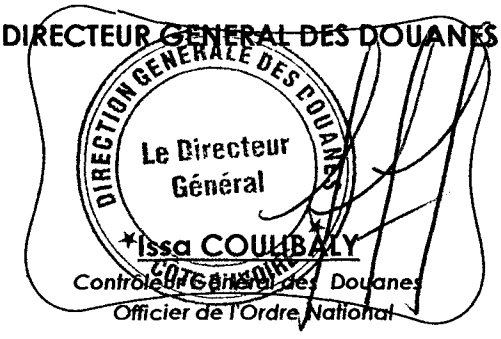

Ampliations :

- MPMBPE/Cab
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Frçaise
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- FNISCI
- PAA
- PASP
- OIC
- GEPEX
- WEBB FONTAINE
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes